

Pourquoi préserver l'eau ?

Sécheresse en Ile-et-Vilaine : des restrictions sur l'usage de l'eau

Les services de l'État en Ile-et-Vilaine le 25 avril 2017

Maintien en alerte sécheresse de l'ensemble du département d'Ile-et-Vilaine

Malgré les pluies du premier trimestre 2017, les ressources en eau sont, ce printemps, encore déficitaires. Les niveaux d'eau sont toujours bas et en dessous des normales saisonnières dans les cours d'eau, les nappes et les barrages du département d'Ile-et-Vilaine.

Habituellement, les pluies d'hiver permettent le remplissage des nappes souterraines et des barrages qui servent à l'alimentation en eau potable et à soutenir les débits des cours d'eau pendant l'été. **A ce jour, nous manquons de 3 mois de pluie par rapport à une année à pluviométrie normale.**

Le Préfet d'Ile-et-Vilaine a réuni un comité sécheresse le 3 avril 2017, qui a maintenu l'alerte sécheresse de niveau 1 pour le département.

En pratique, sont interdits :

- l'arrosage des pelouses et des terrains de sport (stades, golf...),
- l'irrigation agricole sauf pour les cultures spéciales (légumes de plein champ, horticulture, serre, petits vergers)
- le lavage des voitures,
- le remplissage des piscines, ...

Il est demandé à chacun de respecter ces dispositions et d'avoir un **comportement** particulièrement **civique** pour permettre d'économiser l'eau nécessaire à la vie.

Consultez la plaquette "Ececonomies : Les bons réflexes !"

1) Pourquoi le Préfet a-t-il mis les habitants d'Ile-et-Vilaine en alerte le 3 avril 2017 ?

.....

2) Relève un exemple de pratique interdite aux Bretonnais.

.....

3) Qu'aurait-il pu nous arriver pendant l'été 2017 sans ces interdictions ?

.....

4) Et toi, quel effort serais-tu prêt à faire pour consommer moins d'eau ?

.....

5) Selon toi, que signifie « avoir un comportement civique » ?

.....

.....